

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 230

présenté par

M. Pancher, M. Guy Bricout, Mme Firmin Le Bodo, M. Bournazel, M. Zumkeller et M. Herth

ARTICLE 30

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur la suppression de l'application du contrôle des structures d'exploitations agricoles dans certaines régions ou départements, cette régulation étant indispensable à une politique d'installation dynamique.